



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE SON CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

1. INTRODUCTION ET CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L. 225-68 du Code du commerce, modifié par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005, dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, « le Président du Conseil de Surveillance rend compte, dans un rapport à l'Assemblée Générale joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société ».

Sur le second point, il est important de souligner que ce rapport a été établi sur la seule base des informations transmises par le Directoire et les directions fonctionnelles qu'il coordonne au Président du Conseil de Surveillance, dans le cadre d'un bilan sur les procédures de contrôle interne et dans le cadre des différentes réunions du Conseil de Surveillance et de ses comités.

A la demande du Président du Conseil de Surveillance, le présent rapport a été soumis, pour avis, au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.

2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

2.1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion d'AREVA par le Directoire. Le Conseil de Surveillance est régulièrement tenu informé par le Directoire, en prenant connaissance des rapports trimestriels de celui-ci, de la marche des affaires et de l'activité d'AREVA et du groupe. Il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge nécessaires.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et propose à l'Assemblée Générale leur révocation. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, sur convocation de son Président, ou à défaut, du Vice-Président, et au moins une fois par trimestre pour examen du rapport du Directoire.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de la séance est prépondérante.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale Annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance ne se limite pas à une fonction de surveillance et donne également au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation. Il délibère sur la stratégie générale d'AREVA et du groupe ; les budgets annuels et les plans pluriannuels d'AREVA, de ses filiales directes et du groupe sont soumis à son approbation ainsi que les opérations des filiales, lorsque leur objet est visé à l'article 23-2 des statuts.

L'article 23-2 des statuts soumet à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, dans la mesure où elles portent sur un montant supérieur à 80 millions d'euros, les décisions suivantes du Directoire :

- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de modifier le capital social,
- les décisions significatives d'implantation en France et à l'étranger, directement par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité,
- les prises, extensions ou cessions de participations dans toutes sociétés créées ou à créer,
- les échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
- les acquisitions d'immeubles,
- en cas de litige, les traités, compromis ou transactions,
- les décisions relatives aux prêts, emprunts, crédits et avances,
- les acquisitions ou cessions, par tout mode, de toutes créances.

Par ailleurs, les propositions d'affectation du résultat de l'exercice social présentées par le Directoire sont soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 3 juillet 2001 a autorisé le Directoire à réaliser diverses opérations dans la limite des seuils suivants :

- les cessions d'immeuble par nature dans la limite d'un montant de 30 millions d'euros,
- la constitution de sûretés en garantie des engagements pris par la société dans la limite d'un montant de 80 millions d'euros par année et sous réserve que chaque engagement n'excède pas un montant de 30 millions d'euros.

Le Conseil de Surveillance fait évoluer régulièrement son règlement intérieur qui précise notamment :

- la création et le fonctionnement des quatre Comités décrits ci-après,
- les modalités de préparation des délibérations du Conseil de Surveillance,
- les conditions d'élaboration du calendrier des réunions du Conseil de Surveillance,
- les moyens mis à disposition des membres du Conseil de Surveillance élus par le personnel.

2.2. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires et du titulaire des certificats de droits de vote, à l'exception des membres élus par le personnel salarié et des représentants de l'État.

Le Conseil de Surveillance est composé de dix membres au moins et de 18 membres au plus, y compris trois membres élus par le personnel salarié dans les conditions décrites ci-après et, le cas échéant, des représentants de l'État désignés en application de l'article 51 de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996. Les trois membres représentant le personnel salarié sont élus, le premier par le collège des ingénieurs, cadres et assimilés, les deux autres par le collège des autres salariés.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de cinq ans. Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance non élu par le personnel salarié prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre.

Les membres du Conseil de Surveillance, autres que les représentants de l'État et que les membres élus par les salariés, peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale. Les fonctions d'un membre élu par le personnel salarié prennent fin soit lors de la proclamation des résultats de l'élection qu'AREVA est tenue d'organiser dans les conditions prévues par les statuts, soit en cas de cessation du contrat de travail ou de révocation dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date de la révocation.

Les membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés ne peuvent être que des personnes physiques. Les membres du Conseil de Surveillance non élus par les salariés peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats, le Vice-Président assurant ces fonctions en cas d'absence ou d'empêchement du Président. Le Président et le Vice-Président sont des personnes physiques.

Au 31 décembre 2007, à la suite du non-renouvellement en 2006 d'un membre indépendant et de la démission d'un autre en 2007, le Conseil de Surveillance est composé de 14 membres dont 3 (Madame Guylaine Saucier et Messieurs Oscar Fanjul et Frédéric Lemoine) sont indépendants au sens de la définition suivante : s'inspirant des principes de bonne gouvernance communément admis et notamment du Rapport Bouton, sont considérées comme indépendantes les personnes ne possédant pas ou ne représentant pas plus de 10 % du capital de la société et n'ayant pas de lien financier ou commercial (en tant que client ou fournisseur) avec la société. Compte tenu des mandats croisés entre Madame Anne Lauvergeon et Monsieur Thierry Desmarest, ce dernier ne peut plus être considéré comme un membre indépendant.

Membres nommés par l'Assemblée Générale

Frédéric Lemoine (42 ans)

Il a été coopté membre du Conseil de Surveillance par le Conseil du 8 mars 2005 en remplacement de Monsieur Philippe Pontet, démissionnaire, sa nomination ayant été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2005. Le Conseil de Surveillance du 8 mars 2005 l'a élu Président du Conseil de Surveillance. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 l'a renommé membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance du 2 mai 2006 l'a réélu Président du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Frédéric Lemoine, Inspecteur des Finances, est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Il est ancien élève de l'École Nationale d'Administration.

Frédéric Lemoine a été, au cours de son parcours professionnel, Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République de 2002 à 2004 et Directeur Général adjoint chargé des finances du groupe Capgemini jusqu'en 2002.

Autres mandats :

- Gérant de LCE SARL,
- Administrateur et Président du Comité d'audit et des comptes de Groupama SA,
- Administrateur et Président du Comité d'audit de Flamel Technologies,
- Conseil de Surveillance de Générale de Santé : membre jusqu'au 27 juin 2007, puis Censeur.

Alain Bugat (59 ans)

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance le 23 janvier 2003, sa nomination ayant été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2003. Le Conseil de Surveillance du 12 juin 2003 l'a élu Vice-Président du Conseil de Surveillance. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 l'a renommé membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance du 2 mai 2006 l'a réélu Vice-Président du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Alain Bugat est diplômé de l'École Polytechnique, ingénieur général de l'Armement et diplômé de l'École Nationale des Techniques Avancées.

Autres mandats :

- Administrateur général et Président du Conseil d'Administration du CEA,
- Administrateur représentant de l'État au Conseil d'Administration de AREVA NC,
- Vice Président du Conseil de l'Agence Nationale de la Recherche Technologique (ANRT) – Association,
- Administrateur de CYBERNETIX SA.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Président du Conseil d'Administration de AREVA TA jusqu'en 2002,
- Président du Conseil de Surveillance de MVI Technologies jusqu'en 2003,
- Administrateur d'EDF jusqu'en 2004,
- Administrateur de DCN SA jusqu'en 2007,
- Membre du Conseil de Surveillance de CDC Entreprises jusqu'en 2007.

Thierry Desmarest (62 ans)

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 18 juin 2001. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 l'a renommé membre du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Thierry Desmarest est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur en chef au corps des mines. Il est Président du Conseil d'Administration de Total SA à compter du 14 février 2007 après avoir été Président-Directeur Général de Total SA pendant dix ans.

Autres mandats :

- Administrateur d'Air Liquide,
- Administrateur de Sanofi-Aventis.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Président-Directeur Général de Elf Aquitaine jusqu'en mai 2007

Oscar Fanjul (58 ans)

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 2 mai 2006, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Oscar Fanjul est diplômé PhD d'économie. Il est Vice-Président et Directeur Général de Omega Capital.

Autres mandats :

Administrateur du London Stock Exchange, Marsh & McLennan Companies, Lafarge et Acerinox. Trustee International Accounting Standards Committee (IASC). Foundation. International Adviser Goldman Sachs.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Inmobiliaria Colonial jusqu'en décembre 2007,
- Administrateur d'Unilever Plc jusqu'en mai 2006,
- Administrateur de Técnicas Reunidas jusqu'en juin 2005.

Philippe Pradel (51 ans)

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 2 mai 2006, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Philippe Pradel est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA). Il est Directeur de l'Énergie Nucléaire du CEA.

Autres mandats :

- Représentant permanent du CEA au Conseil d'Administration de AREVA TA.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de AREVA NC Inc jusqu'en 2005,
- Administrateur de Comurhex jusqu'en 2005,
- Administrateur de Melox SA jusqu'en 2003 puis représentant permanent de AREVA NC au Conseil d'Administration de Melox SA jusqu'en 2005,
- Représentant permanent de AREVA NC au Conseil d'Administration de Socodei jusqu'en 2005,
- Administrateur de EMA jusqu'en 2005,
- Administrateur de AREVA NC Deutschland jusqu'en 2005,
- Administrateur de SGN jusqu'en 2005,
- Représentant permanent de AREVA NC au Conseil d'Administration de TN International jusqu'en 2005,
- Président du Conseil de Direction et Administrateur de Commox GIE jusqu'en 2005.

Guyline Saucier (61 ans)

Elle a été nommée membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 2 mai 2006, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Guyline Saucier est Expert Comptable et diplômée d'une licence d'HEC Montréal.

Autres mandats :

- Administrateur d'Axa Canada,
- Administrateur de Petro-Canada,
- Administrateur de la Banque de Montréal,
- Administrateur de CHC Helicopter Corp.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Nortel Networks jusqu'en 2005,
- Administrateur de Tembec Inc. jusqu'en 2005,
- Administrateur d'Altran Technologies jusqu'en février 2007.

Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), représenté par Olivier Pagezy

Le CEA est membre du Conseil de Surveillance depuis le Conseil de Surveillance du 18 juillet 2001. Sa nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 3 septembre 2001. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 l'a renommé membre du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Le CEA est représenté par Olivier Pagezy (39 ans). Olivier Pagezy est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration. Il est Directeur Financier du CEA et inspecteur des finances.

Autres mandats :

- Administrateur de CEA Valorisation SA et de Co-Courtage Nucléaire SA.

Autres mandats du CEA :

- Administrateur de CEA Valorisation SA et d'AREVA TA.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Sofratome jusqu'en 2003.

Membres représentant l'État, nommés par arrêté ministériel

Luc Rousseau (50 ans)

Il a été nommé représentant de l'État au Conseil de Surveillance par arrêté ministériel du 11 mars 2005, publié au JO du 25 mars 2005, en remplacement de Jean-Pierre Falque-Pierrotin. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, il a été renommé par arrêté ministériel du 26 avril 2006 publié au JO du 11 mai 2006. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Luc Rousseau est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur au corps des mines.

Monsieur Rousseau occupe les fonctions de Directeur Général des Entreprises au Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi.

Autres mandats :

- Membre du Comité de l'Énergie Atomique,
- Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Administration de La Poste et d'OSEO Innovation,
- Membre du Conseil d'Administration du GIP ANR,
- Représentant de l'État au Conseil d'Administration de la Cité des Sciences et de l'Industrie,
- Représentant de l'État au Conseil d'Administration de l'AFII.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Commissaire du Gouvernement au Conseil de Surveillance de l'All jusqu'en décembre 2007.

Pierre-Franck Chevet (46 ans)

Il a été nommé représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance par arrêté ministériel du 1^{er} mars 2007, publié au JO du 3 mars 2007, en remplacement de Dominique Maillard. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pierre-Franck Chevet est diplômé de l'École Polytechnique, de l'ENSAE et ingénieur général du Corps des Mines. Il occupe les fonctions de Directeur Général de l'Énergie et des Matières Premières au Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Autres mandats :

- Administrateur, représentant de l'État au Conseil d'Administration de La Poste et de l'Institut Français du Pétrole,
- Commissaire du Gouvernement auprès de AREVA NC, de l'Andra et de la Commission de régulation de l'Énergie,
- Membre du Comité directeur de l'Agence Internationale de l'Énergie et du Comité de l'Énergie Atomique.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : Néant.

Gérard Errera (64 ans)

Il a été nommé représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance par arrêté ministériel du 18 décembre 2007 publié au JO du 20 décembre 2007, en remplacement de Philippe Faure. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Gérard Errera est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration. Après avoir occupé différents postes au Quai d'Orsay, il a été précédemment Directeur Général des affaires politiques et de sécurité des affaires étrangères, Ministre plénipotentiaire et ambassadeur de France à Londres. Il occupe les fonctions de Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Autres mandats :

- Membre du Conseil d'Administration d'EDF,
- Membre du Comité de l'Energie Atomique,
- Membre du Conseil d'Administration de l'ENA,
- Membre du Conseil d'Administration de la Commission de Récolement des Dépôts d'œuvres d'Art,
- Membre du Conseil d'Administration de CulturesFrance,
- Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés,
- Membre du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires,
- Membre du Haut Conseil de l'Institut du Monde Arabe.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : Néant.

Bruno Bézard (44 ans)

Il a été nommé représentant de l'État au Conseil de Surveillance par arrêté ministériel du 22 juillet 2002, publié au JO du 26 juillet 2002, en remplacement de Nicolas Jachiet. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, il a été renommé par arrêté ministériel du 26 avril 2006 publié au JO du 11 mai 2006. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Bruno Bézard, Inspecteur Général des Finances, est diplômé de l'École Polytechnique et ancien élève de l'École Nationale d'Administration. Il a occupé les fonctions de Directeur Général adjoint de l'Agence des Participations de l'État à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie jusqu'à sa nomination de Directeur Général de l'Agence des Participations de l'État par arrêté ministériel du 26 février 2007 publié au JO du 27 février 2007.

Autres mandats :

- Administrateur d'EDF, France Télécom, La Poste, Air-France KLM et Thalès.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Renault jusqu'en 2003,
- Administrateur de SNCF jusqu'en avril 2007,
- Administrateur de France Télévisions jusqu'en avril 2007.

Membres représentant les salariés et élus par le personnel**Jean-Claude Bertrand (56 ans)**

Élu par le collège des salariés lors des élections du 28 mai 2002, entérinées par le Comité d'Entreprise du 12 juillet 2002, il est entré en fonction lors du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2002. Son mandat a été renouvelé à l'issue des élections du 24 mai 2007 et expirera à l'issue des élections de 2012.

Monsieur Bertrand est chargé de mission auprès du Tricastin.

Autres mandats :

- Administrateur du collège des Alexis à Montélimar.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : Néant.

Gérard Melet (50 ans)

Élu par le collège des salariés lors des élections du 28 mai 2002, entérinées par le Comité d'Entreprise du 12 juillet 2002, il est entré en fonction lors du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2002. Son mandat a été renouvelé à l'issue des élections du 24 mai 2007 et expirera à l'issue des élections de 2012.

Monsieur Melet est Acheteur Principal à la Direction Achats d'AREVA NC / La Hague.

Autres mandats : Néant.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : Néant.

Alain Vivier-Merle (59 ans)

Élu par le collège des ingénieurs et des cadres lors des élections du 20 juin 2002, entérinées par le Comité d'entreprise du 12 juillet 2002, il est entré en fonction au Conseil de Surveillance du 25 juillet 2002. Son mandat a été renouvelé à l'issue des élections du 19 juin 2007 et expirera à l'issue des élections de 2012.

Monsieur Vivier-Merle est chargé de Mission Stratégie et Marketing AREVA NP-Lyon.

Autres mandats :

- Président du Conseil de Surveillance de FCPE Framépargne,
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE AREVA diversifié équilibré.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Président du Conseil de Surveillance de Sogeplan A jusqu'en 2004,
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE AREVA Monétaire jusqu'en 2004.

Au cours de l'exercice 2007, a assisté avec voix consultative aux réunions du Conseil de Surveillance, le représentant du Comité d'Entreprise d'AREVA, Monsieur Marcel Otterbein qui a remplacé Monsieur Patrick Germain dans ces fonctions le 21 février 2007.

Contrôle général économique et financier

Il est précisé que Madame Anne-Dominique Fauvet a été nommée chef de mission du contrôle général économique et financier près le CEA par arrêté ministériel du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 15 février 2006. Elle est également chargée du contrôle général sur AREVA et assiste aux réunions du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés.

Censeurs

Les statuts d'AREVA prévoient en outre que le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination d'un ou plusieurs censeurs qui ont pour mission d'assister le Conseil de Surveillance dans l'exercice de sa mission de contrôle, et qui participent aux réunions du Conseil de Surveillance sans voix délibérative.

Aucun censeur n'a été désigné à ce jour.

Secrétaire du Conseil

Monsieur Bernard de Gouttes, Directeur juridique du groupe, assure les fonctions de secrétaire du Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être contactés au siège social sis rue 33 rue La Fayette à Paris (75009).

2.3. TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En 2007, le Conseil s'est réuni douze fois (taux de présence : 84 %). Au cours de ses réunions, le Conseil de Surveillance s'est prononcé sur les questions suivantes :

- Le 19 janvier 2007 : le Conseil de Surveillance, sur avis favorable du Comité stratégique, a approuvé l'extension de la participation d'AREVA dans le capital de REpower Systems AG, société spécialisée dans la conception et l'assemblage d'éoliennes et dont les titres sont cotés sur le marché réglementé allemand.

À cet effet, et en application de l'article 23-2 des statuts, le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire :

- à lancer, au moment opportun et au plus tard avant fin mai 2007, une offre publique d'acquisition sur la totalité des actions de REpower cotées à Hambourg, à un prix de 105 euros par action,
- et, d'une façon générale, à signer tous prospectus, notes d'opération, accords, documents et/ou toutes demandes d'autorisation dans le cadre des formalités requises par toutes autorités administratives et/ou de marché, en ce y compris l'autorité de marché allemande (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, BaFin) pour mener à bien une telle opération.

- Le 21 février 2007 : le Conseil de Surveillance a examiné l'opération REpower et les différentes options possibles d'AREVA après l'annonce de la contre-offre de SUZLON à 126 € par action le 9 février 2007.

- Le 14 mars 2007 : le Conseil de Surveillance a réexaminé l'opération REpower au vu d'éléments d'information complémentaires sur la valorisation et sur l'enjeu stratégique et industriel de cette acquisition et dans le cadre de la procédure d'offre publique lancée par AREVA, a autorisé le Directoire à relever son offre dans la limite d'un plafond de 140 € par action.

- Le 22 mars 2007 : le Conseil de Surveillance a examiné les comptes de 2006 arrêtés par le Directoire et a approuvé la proposition de dividende de 8,46 € par action. Le Conseil a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Mixte de fixer le montant global des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance en 2007 à 370 000 €, et a approuvé différentes propositions de modifications statutaires dont le transfert du siège social, le changement de la dénomination sociale et de l'objet social. Le Conseil a également décidé de proposer à cette même Assemblée de nommer Deloitte & Associés et Mazars en qualité de Commissaires aux Comptes titulaires pour six ans. Le Conseil a approuvé la réalisation du projet d'usine de conversion Comurhex II tel que présenté par sa filiale AREVA NC et a autorisé cette dernière à procéder à cet effet à un investissement de l'ordre de 500 M€ correspondant à la première période 2007-2012 du projet. Enfin, le Conseil a nommé Monsieur Luc Oursel comme membre du Directoire en remplacement de Monsieur Vincent Maurel et a nommé Monsieur Pierre-Franck Chevet comme membre du Comité de Suivi des Obligations de Fin de Cycle en remplacement de Monsieur Dominique Maillard.

- Le 15 avril 2007 : le Conseil de Surveillance a réexaminé le dossier REpower après l'annonce le 10 avril 2007 d'une nouvelle surenchère de Suzlon à 150 € par action. Le Conseil a autorisé le Directoire dans cadre de la procédure d'offre publique lancée par AREVA sur REpower à modifier les conditions légales de son offre en renonçant à la condition suspensive relative à l'obtention du contrôle à 50% plus une action de REpower.

- Le 3 mai 2007 : le Conseil de Surveillance, après avoir fait un point sur l'avancement du chantier OL3, sur le dossier REpower et le dossier minier de SUMMIT en Australie, s'est vu présenter pour information par le Directoire la société minière URAMIN dont les gisements en uranium sont localisés en Afrique du Sud, en République Centre-Africaine et en Namibie.
- Le 30 mai 2007 : le Conseil de Surveillance, après avis favorable du Comité Stratégique, a autorisé AREVA T&D Holding pour se développer sur le marché chinois des transformateurs, à mettre en place une joint venture avec le Groupe SUNTEN afin d'acquérir dans un premier temps 50 % de cette joint venture et à prendre dans un deuxième temps l'engagement d'acquérir les 50 % restants pour un prix convenu à l'avance fin 2009. Le Conseil, après avis favorable du Comité Stratégique, a également autorisé le Directoire, en application de l'article 23-2 des statuts, à acquérir la totalité du capital de la société URAMIN cotée à la bourse de Londres et de Toronto pour un montant de l'ordre de 2,5 milliards de dollars.
- Le 28 juin 2007 : le Conseil de Surveillance, au vu des travaux du Comité d'Audit, a examiné la révision 1 du Budget qui a été préparée sans tenir compte du projet OL3 devant être examiné par le prochain Conseil lors de la présentation des comptes semestriels. Le Conseil s'est fait présenter les travaux du Comité de Suivi des Obligations de Fin de Cycle et notamment le rapport concernant l'évaluation des charges de long terme des I.N.B. pris en application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006. Le Conseil a également fait le point sur le dossier d'acquisition en cours de la société URAMIN et examiné l'état d'avancement de la coopération avec MHI dans le cadre de la joint venture 50/50 visant à développer et à commercialiser un Réacteur à Eau Pressurisé (REP) de 1000 MWe.
- Le 30 août 2007 : le Conseil de Surveillance a examiné et approuvé les différentes propositions du Comité des Rémunérations et des Nominations concernant le bonus 2006 à verser en 2007 aux membres du Directoire ainsi que la réévaluation de la rémunération de ces derniers. Le Conseil a approuvé en remplacement de Monsieur Patrick Buffet, la nomination de Madame Guylaine Saucier comme Présidente du Comité de Suivi des Obligations de Fin de Cycle et de Monsieur Oscar Fanjul comme membre du Comité des Rémunérations et des Nominations. Le Conseil a examiné les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2007 notamment sur les faits marquants et événements récents de la période y compris sur l'état d'avancement du contrat OL3. Le Conseil a également autorisé le Directoire à négocier et à conclure au nom d'AREVA, une ligne de crédit syndiqué pour un montant maximum en principal de 2 500 MUS\$ et pour une durée maximum de 7 ans, destinée à titre principal à refinancer l'acquisition d'URAMIN.
- Le 10 septembre 2007 : le Conseil de Surveillance, en application de l'article 23-2 des statuts, a approuvé le projet MULTIBRID tel que présenté par le Directoire et autorise AREVA ou toute société filiale qu'elle se substituerait, à poursuivre le processus d'acquisition et à conclure le share purchase agreement avec Prokon Nord et tout autre document ou accord nécessaire et utile dans le cadre de l'acquisition de la société Multibrid Entwicklungsgesellschaft mbH.
- Le 19 octobre 2007 : le Conseil de Surveillance a examiné le rapport annuel 2006 de sûreté des installations nucléaires du groupe AREVA préalablement examiné en Comex Nucléaire. A titre d'information, le Conseil s'est fait présenter par le Directoire deux sujets d'actualité du Groupe AREVA : la situation des négociations en Chine et les positions prises par le Directoire quant à l'évolution possible du capital social d'AREVA. Les activités de l'aval du cycle et leurs perspectives ont été également présentées au Conseil.
- Le 20 décembre 2007 : le Conseil de Surveillance après avoir entendu les conclusions du Comité d'Audit et les propositions de modifications du Directoire, en application de l'article 23-1 des statuts, a approuvé le projet de budget 2008 de la société, de ses filiales directes et du Groupe pour les pôles Amont, Réacteurs et Services, Aval et Transmission & Distribution. Après présentation du PAS 2008-2012 du Groupe par le Directoire et vu l'avis favorable du Comité Stratégique, le Conseil de Surveillance a approuvé à l'unanimité les grandes orientations de ce PAS. Ce même Conseil a autorisé le Directoire, conformément à l'article 23-2 des statuts, à racheter ou faire racheter par une des filiales ou sous-filiales d'AREVA, 70 % du capital de la société de droit brésilien dénommée Koblitz, active dans la biomasse, et à se faire consentir par

le vendeur une option d'achat pour les 30 % restants, exerçable au plus tôt en 2011, à un prix convenu.

2.4. TRAVAUX DES QUATRES COMITES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance peut décider de la création en son sein de Comités dont il fixe la composition, les attributions et la rémunération éventuelle des membres, et qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Chaque réunion du Conseil est précédée en tant que de besoin de travaux approfondis des Comités spécialisés, dont le compte- rendu a été régulièrement diffusé aux membres du Conseil.

Comité Stratégique

Au 31 décembre 2007, le Comité Stratégique comporte cinq membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Frédéric Lemoine (Président)⁽¹⁾, Bruno Bézard, Alain Bugat, Oscar Fanjul⁽¹⁾ et Luc Rousseau. Bernard de Gouttes assure les fonctions de secrétaire du Comité.

Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres. Sa mission est d'éclairer le Conseil de Surveillance sur les objectifs stratégiques d'AREVA et de ses principales filiales et d'apprécier le bien-fondé et les conséquences des décisions stratégiques les plus importantes proposées par le Directoire au Conseil de Surveillance. Il veille à l'application de la politique stratégique d'AREVA et à sa mise en œuvre au niveau des filiales.

Il peut faire procéder à toutes études qu'il juge pertinentes et peut proposer toutes les orientations qu'il juge nécessaires.

Le Comité stratégique s'est réuni quatre fois en 2007, avec un taux de présence de 85 % :

- Le 19 janvier 2007 : le Comité après avoir examiné le dossier de participation d'AREVA dans REpower, a décidé de présenter au Conseil de Surveillance cette opération avec un avis favorable, tant sur le plan stratégique que financier.
- Le 22 mai 2007 : le Comité a émis un avis favorable à l'acquisition de la société URAMIN compte tenu du caractère stratégique de cet investissement minier et s'est fait présenter pour information la situation d'AREVA dans le capital d'ERAMET au regard du pacte d'actionnaires.
- Les 29 novembre et 11 décembre 2007 : le Comité, après s'être fait présenter par le Directoire les grandes orientations du Plan d'Action Stratégique (PAS) 2008-2012 pour l'ensemble des activités du nucléaire et celles de T&D, a examiné la question des investissements, de l'évolution de l'endettement du Groupe et des différents modes de financement. Le Comité a conclu ses travaux en émettant un avis favorable pour soumettre ce PAS à l'approbation du Conseil de Surveillance.

⁽¹⁾ Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Comité d'Audit

Au 31 décembre 2007, le Comité d'Audit comporte quatre membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Guylaine Saucier⁽¹⁾ (Président), Bruno Bézard, Jean-Claude Bertrand et Olivier Pagezy. Jean-Pierre Kaminski, responsable des normes et procédures comptables à la Direction Financière d'AREVA, assure les fonctions de secrétaire du Comité. Le Président du Conseil de Surveillance est invité aux séances du Comité, ainsi que les commissaires aux comptes.

Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres. Le Comité, lors de sa réunion du 17 décembre 2007, a clarifié et précisé son rôle : une fois ses positions validées par le Conseil de Surveillance le Comité, qui n'a pas de pouvoirs propres, aura pour mission d'aider le Conseil à exercer ses pouvoirs et attributions dans les domaines suivants : l'intégrité de l'information financière publiée par la société, le contrôle interne, l'exécution de la fonction d'audit interne, l'indépendance et la prestation des commissaires aux comptes, la gestion des risques, la planification financière, le suivi des grands projets et les normes déontologiques.

Le Conseil de Surveillance peut aussi décider d'élargir la mission du Comité d'Audit en lui confiant d'autres domaines qu'il estime nécessaires. Dans l'exercice de sa mission, le Comité d'Audit peut, de sa propre initiative, effectuer des études sur des points particuliers qu'il juge pertinents au regard de sa mission.

Pour ce faire, le Comité d'Audit examine notamment les projets de comptes, de budget, le plan d'audit interne et externe, la cartographie des risques, les politiques de contrôle interne, la charte des valeurs et les rapports pertinents. Il entend les membres du Directoire et le responsable de la société désigné par celui-ci, ainsi que les commissaires aux comptes, le responsable de l'audit interne et le déontologue. Il donne ses avis au Conseil de Surveillance sur ces différents travaux et suggère éventuellement les modifications ou ajouts qui lui paraissent nécessaires.

A l'échéance des mandats des commissaires aux comptes, le Comité d'Audit opère une mise en concurrence et propose au Conseil de Surveillance le renouvellement de leurs mandats ou la nomination de successeurs.

Le Comité d'Audit établit un agenda de travail annuel afin d'assurer la planification de ses travaux.

Huit réunions du Comité d'audit se sont tenues en 2007, avec un taux de présence de 93 % :

- Le 8 mars 2007 : le Comité a examiné la situation du projet OL3 et les résultats annuels 2006.
- Le 19 mars 2007 : le Comité a revu le projet de communiqué de presse sur les résultats 2006 du Groupe AREVA.
- Le 21 mars 2007 : le Comité a auditionné les trois cabinets (DELOITTE, KPMG et MAZARS) ayant répondu à l'appel d'offres pour le renouvellement des mandats de Commissaires aux comptes d'AREVA. A l'issue de ces auditions, le Comité a décidé de proposer au Conseil de Surveillance de recommander à l'Assemblée Générale que DELOITTE et MAZARS forment le collège des Commissaires aux comptes d'AREVA pour les six prochaines années.
- Le 22 juin 2007 : un point détaillé de l'avancement physique du chantier OL3 et des relations avec TVO a été présenté au Comité. Le Comité a également revu les procédures d'approbation des offres commerciales et des projets d'investissement. Le comité d'audit a également examiné la révision 1 du budget 2007 et a été informé des évolutions réglementaires et des normes comptables internationales.
- Le 24 août 2007 : les travaux du Comité ont porté sur le réexamen de la situation du projet OL3 et sur la présentation des résultats semestriels et la situation financière du Groupe et des pôles au 30 juin 2007.
- Le 17 octobre 2007 : ce Comité s'est tenu sur le site du chantier OL3 en Finlande pour faire le point du projet en matière contractuelle et sur son organisation. Le Comité s'est également fait présenter par le déontologue du Groupe les caractéristiques essentielles présidant au processus d'élaboration de la Charte des Valeurs, son contenu et à sa mise en œuvre par le management à tous les échelons du Groupe. Le Comité a examiné l'évolution des frais généraux, les frais hors production incluant les coûts de recherche et développement y compris les dépenses d'exploration minière, les dépenses commerciales et de marketing et les charges administratives. Un programme de réduction des frais généraux est en cours d'élaboration pour

stabiliser le ratio frais généraux sur chiffre d'affaires.

- Le 17 et le 19 décembre 2007 : après avoir fait un point détaillé sur la situation du projet OL3, le Comité a examiné la révision 2 du budget 2007 et le budget 2008 dont il a examiné les amendements proposés par le Directoire. Le Comité s'est fait ensuite présenter le bilan des missions 2007 de l'audit interne et à étudier le plan d'audit interne prévu pour 2008. Le Comité a également étudié la cartographie des risques qui repose sur un modèle de gestion mis en place par le Groupe et mettant l'accent sur l'identification des risques susceptibles d'affecter le résultat du Groupe, de remettre en cause ses objectifs stratégiques et de porter atteinte à son image. Enfin, le Comité après s'être fait présenter par la direction fiscale les raisons du non-renouvellement de l'option pour le bénéfice fiscal consolidé du Groupe, a clôturé la séance en approuvant des modifications relatives à ses missions et qui seront intégrées au règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

⁽¹⁾ Membre du Conseil de Surveillance indépendant.

Comité des Rémunérations et des Nominations

Au 31 décembre 2007, le Comité des Rémunérations et des Nominations comporte trois membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Frédéric Lemoine⁽¹⁾ (Président), Bruno Bézard et Oscar Fanjul⁽¹⁾. Bernard de Gouttes assure les fonctions de secrétaire du Comité. Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres.

Au titre des rémunérations, le Comité a pour mission de proposer au Conseil de Surveillance le montant des rémunérations, les régimes de retraite et de prévoyance, les avantages en nature des mandataires sociaux d'AREVA sur la base d'éléments comparatifs du marché ainsi que sur l'évaluation des performances individuelles. S'agissant des nominations, il examine les dossiers des personnalités pressenties aux fonctions de membres du Directoire et communique son avis au Conseil de Surveillance. Le Comité donne également son avis au Conseil de Surveillance sur les nominations des dirigeants des sociétés de premier rang du groupe.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à trois reprises en 2007, avec un taux de présence de 100 % :

- Le 9 mars 2007 : le Comité a émis un avis favorable à la nomination de Monsieur Luc Oursel comme membre du Directoire d'AREVA en remplacement de Monsieur Vincent Maurel, en application de l'article 17 des statuts ; il a confirmé l'avis favorable donné sur les conditions de la rémunération de Monsieur Luc Oursel lors de ses réunions des 6 et 13 décembre 2006 et entérinées par le Conseil de Surveillance du 20 décembre 2006. Le Comité a également émis un avis favorable à la reconduction pour l'année 2007 du montant maximal annuel des jetons de présence fixé pour l'année 2006, soit 370 000 euros. Enfin, le Comité a émis un avis favorable à la nomination de Monsieur Pierre-Franck Chevet, directeur général de l'énergie et des matières premières comme membre du Comité de Suivi des Obligations de Fin de Cycle en remplacement de Monsieur Dominique Maillard.
- Le 11 juillet 2007 : le Comité a examiné et émis un avis favorable sur la nomination de Monsieur Oscar Fanjul en remplacement de Monsieur Patrick Buffet au Comité des Nominations et des Rémunérations et sur la nomination de Madame Guylaine Saucier comme Présidente du Comité des Obligations de Fin de Cycle en remplacement de Monsieur Patrick Buffet. Le Comité a également examiné et décidé de proposer au Conseil de Surveillance avec un avis favorable, la fixation du bonus 2006 des membres du Directoire ainsi que l'actualisation de leur rémunération annuelle fixe et variable.
- Le 19 octobre 2007, le Comité, sur proposition de son Président constatant le non-remplacement de deux administrateurs indépendants, a décidé de confier à un cabinet extérieur le soin de rechercher au moins un administrateur indépendant supplémentaire en privilégiant les critères de l'expérience financière et internationale. Le Comité s'est fait également présenter la politique

de mobilité des cadres dirigeants du Groupe AREVA et les efforts faits pour constituer et enrichir les équipes dirigeantes de demain.

⁽¹⁾ Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Comité de Suivi des Obligations de Fin de Cycle

Après démission de Bruno Bézard le 22 novembre 2007, le Comité comporte au 31 décembre 2007 quatre membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Guylaine Saucier⁽¹⁾ (Président), Pierre-Franck Chevet, Gérard Melet et Philippe Pradel. Patrick Herbin-Le-Duc Directeur financier d'AREVA NC assure les fonctions de secrétaire du Comité. Le Président du Conseil de Surveillance est invité aux réunions de ce Comité.

Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres. Le Comité a pour mission de contribuer au suivi du portefeuille d'actifs dédiés, constitué par les filiales d'AREVA pour couvrir leurs charges futures d'assainissement et de démantèlement. A ce titre, il examine, sur présentation par AREVA de documents appropriés incluant une charte de gestion, l'évaluation selon un échéancier pluriannuel des charges futures d'assainissement et de démantèlement dans les sociétés concernées du groupe, les modalités de constitution, de fonctionnement et de contrôle des fonds dédiés à la couverture de ces charges dans ces sociétés et la politique de gestion des actifs financiers correspondants. Ces différents points font l'objet d'avis et de recommandations du Comité au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut entendre les établissements financiers conseils choisis par les sociétés responsables de la gestion des fonds.

Le comité de suivi des obligations de fin de cycle s'est réuni à trois reprises en 2007, avec un taux de présence de 87 % :

- Le 7 mars 2007 : le Comité a examiné la situation des passifs de démantèlement et des actifs de couverture au 31 décembre 2006. Le Comité s'est fait présenter le ratio de solvabilité qui montre la nécessité d'une allocation des ressources financières en fonction des besoins du Groupe et la nécessité de fixer des règles de pilotage des écarts par rapport au taux de couverture de 100% qui est la norme légale. Le Comité a également examiné les critères de choix des gérants par classe d'actifs.
- Le 7 juin 2007 : le Comité s'est fait présenter le rapport triennal établi au titre de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 sur l'évaluation des charges de long terme des I.N.B. et consolidant l'ensemble des obligations qui incombent aux exploitants nucléaires du Groupe AREVA. Le Comité s'est fait également présenter la répartition des passifs du Groupe entre les obligations relevant de la loi et les autres obligations de fin de cycle n'entrant pas dans le champ de la loi (installations situées à l'étranger ou non nucléaires en France). Enfin, le Comité a examiné la politique de couverture et d'allocation d'actifs présentée par la société Mercer ainsi que la révision de la méthode de détermination du taux d'actualisation.
- Le 4 décembre 2007 : le Comité a fait le point sur les obligations liées à la loi du 28 juin 2006 ayant donné lieu en juin 2007 à la remise de deux rapports (AREVA et EURODIF) à l'autorité administrative. Ces rapports donneront lieu avant la fin de l'année 2007 à des rapports simplifiés qui pourront être remis sur simple demande du public. Une note d'actualisation annuelle sur la base des comptes clos au 31 décembre 2007 devra être émise avant fin juin 2008. Le Comité a ensuite examiné les principales variations d'hypothèses à prendre en compte pour réviser les provisions de fin de cycle du site de la Hague. Le Comité s'est fait présenter les flux prévisionnels de l'année 2007, le résultat financier lié aux opérations de fin de cycle ainsi que l'état actuel de la gestion en FCP dédiés conformément aux orientations présentées et approuvées lors des deux précédents Comités.

⁽¹⁾ Membre du Conseil de Surveillance indépendant.

3. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

3.1. INTRODUCTION

3.1.1. Diligences ayant permis la préparation du présent rapport

Ce rapport a été établi sur la base des informations transmises par le Directoire et les directions fonctionnelles qu'il coordonne au Président du Conseil de Surveillance, dans le cadre d'un bilan sur les procédures de contrôle interne et dans le cadre des différentes réunions du Conseil de Surveillance et de ses comités.

Ces travaux ont été soumis au collège des Commissaires aux Comptes.

La présente section est structurée selon le cadre de référence de contrôle interne publié par l'Autorité des Marchés Financiers en janvier 2007.

Le périmètre du contrôle interne tel qu'il est décrit ci-dessous couvre la société mère AREVA ainsi que l'ensemble des sociétés contrôlées par cette dernière.

3.1.2. Engagements du Groupe AREVA

Le Groupe AREVA a défini et met en œuvre des engagements structurants dans la conduite et le développement de ses activités. L'environnement du contrôle interne se fonde, entre autres, sur ces engagements.

La Charte des Valeurs est le reflet de la culture d'entreprise du Groupe et l'expression de ses engagements en faveur du développement durable. Les valeurs du Groupe AREVA sont l'intégrité, la conscience professionnelle, le sens des responsabilités, la sincérité de la communication, l'esprit de partenariat, la rentabilité, la satisfaction du client.

La Charte des Valeurs fixe des règles de conduite qui s'appliquent aux dirigeants et collaborateurs de toutes les activités du Groupe, ainsi qu'aux membres du Conseil de Surveillance, qui s'engagent sur son respect.

Le développement durable est au cœur de la stratégie du Groupe AREVA avec l'ambition d'une croissance rentable, socialement responsable et respectueuse de l'environnement. Il s'articule autour de dix engagements :

- Gouvernance,
- Progrès continu,
- Respect de l'environnement,
- Performance économique,
- Prévention et maîtrise des risques technologiques,
- Innovation,
- Implication sociale,
- Intégration dans les territoires,
- Dialogue et concertation,
- Satisfaction des clients.

Pour mettre en œuvre ces dix engagements, le Groupe s'appuie sur sa démarche « AREVA WAY », intégrée dans les processus stratégique et budgétaire. Celle-ci amène l'ensemble des entités et des directions fonctionnelles, en matière de développement durable, à évaluer leurs pratiques, à structurer le processus de fixation des objectifs et à conduire des actions de progrès.

3.1.3. Référentiel de contrôle interne

Le Groupe AREVA s'appuie sur le référentiel de contrôle interne défini par l'Autorité des Marchés Financiers.

Selon le « cadre de référence du contrôle interne » de l'AMF, le dispositif de contrôle interne se caractérise par :

- Une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables permettant à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un système d'identification, d'analyse et de gestion des risques ;
- Des activités de contrôle conçues pour réduire ces risques ;
- Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne.

Au cours de l'année 2007, le Groupe s'est assuré que l'approche retenue est en cohérence avec le référentiel retenu. En particulier, un rapprochement entre

- le « guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs » figurant dans le cadre de référence et
- le dispositif servant d'auto-évaluation du contrôle interne au sein du Groupe a été réalisé afin de s'assurer que ce dernier reprenait l'exhaustivité de ce cadre (cf. 3.6 Supervision Permanente du Dispositif du Contrôle Interne).

3.1.4. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne contribue à la maîtrise des opérations – en termes d'efficacité et d'efficience –, à la protection du patrimoine, au respect des lois, règlements et instructions de la Direction, à la fiabilité et à la qualité des informations produites et communiquées.

Il offre une assurance raisonnable que les objectifs du Groupe seront atteints : en effet, aussi bien conçus et appliqués soient-ils, les mécanismes de contrôle interne ne peuvent garantir de façon absolue l'atteinte de ces objectifs.

Le dispositif de contrôle interne d'AREVA s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements pris par le Groupe pour la conduite et le développement de ses activités.

3.2. ORGANISATION, RESSOURCES, SYSTEME D'INFORMATION ET MODES OPERATOIRES

La mise en œuvre du contrôle interne fait l'objet d'une démarche de l'ensemble du Groupe et est assurée par tous les collaborateurs, sous la responsabilité du Directoire et du management.

3.2.1. Organisation du Groupe AREVA

En matière de gouvernance d'entreprise, AREVA a opté pour une organisation garantissant une séparation et un équilibre entre les pouvoirs. Les pouvoirs de direction et de gestion assumés par le Directoire sont ainsi clairement distingués des pouvoirs de contrôle et de décision exercés par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Directoire d'AREVA et son Comité Exécutif, l'un et l'autre notamment composés des mandataires sociaux des filiales de premier rang conçoivent et supervisent les dispositifs de contrôle interne.

Le pilotage des activités s'appuie sur des délégations de pouvoir en place assurant la conformité du processus de décision aux principes de gouvernance d'entreprise.

Un comité exécutif nucléaire dont les membres sont notamment les principaux responsables du secteur nucléaire en France, en Allemagne, et aux Etats-Unis se prononce sur tout dossier impliquant un engagement financier significatif ou ayant une dimension stratégique ou commerciale forte.

Les activités du Groupe sont organisées en 4 pôles d'activité, cohérents avec chacun de ses métiers : Amont, Réacteurs et Services, Aval et Transmission & Distribution. Ces pôles regroupent 20 business units appartenant aux différentes filiales juridiques du Groupe.

3.2.2. Définition des responsabilités et des pouvoirs

Les missions et responsabilités des différents échelons et des principaux acteurs de l'organisation sont décrites dans des notes d'organisation et des définitions de fonction.

Des délégations de pouvoir sont déclinées au sein du Groupe afin de conduire l'activité à chaque niveau, de façon adéquate et en accord avec les lois et règlements en vigueur.

En outre, pour les activités dont elles ont la charge, les directions fonctionnelles (Achats, Finance, International & Marketing, Stratégie...) ont défini leurs propres délégations de pouvoirs en matière d'engagements de dépenses (achats et investissements), de transactions financières, d'autorisations des offres & contrats.

L'organisation et les délégations de pouvoir sont définies dans le respect du principe de séparation des tâches. Les principes de gouvernance et de contrôle interne applicables aux délégations de pouvoir fixent notamment les seuils par nature d'opérations, pour lesquelles une information ou une autorisation des autorités compétentes est nécessaire.

3.2.3. Politique de gestion des ressources humaines

La politique de gestion des ressources humaines du Groupe, approuvée par l'EXCOM est mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Groupe, en accord avec les Directions responsables. Elle s'articule autour de quatre axes majeurs :

- Renforcer la culture du Groupe en partageant un socle de valeurs et de pratiques communes ;
- Favoriser le recrutement, la mobilité et le développement des talents, à travers, entre autres, de la formation, pour accroître la position du Groupe sur ses marchés ;
- Développer une politique sociale innovante et responsable ;
- Assurer le développement des outils de la performance Ressources Humaines.

3.2.4. Systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a pour missions d'assurer la disponibilité de systèmes d'information performants, économiques et de confiance, et de veiller à la cohérence globale des systèmes d'information du Groupe. Pour ce faire, elle est structurée de façon à répondre à deux enjeux majeurs :

- Orienter le système d'information vers le service aux métiers en s'alignant sur la structuration des processus du Groupe ;
- Conduire la standardisation, la rationalisation, la consolidation, la performance et la fiabilité des infrastructures techniques et fonctionnelles, en intégrant à la fois les composantes économique et géographique.

Elle développe une approche « client », la positionnant comme support des métiers et enjeux économiques du Groupe et propose ainsi des solutions technologiques en ligne avec les attentes du Groupe et de ses clients.

3.2.5. Procédures et modes opératoires

3.2.5.1. Procédures générales de contrôle interne

Depuis sa création, AREVA ne cesse de renforcer l'organisation de ses structures et ses procédures de contrôle interne.

Celles-ci sont constituées des règles, directives modes opératoires, définies par les Directions fonctionnelles et appliquées à tous les niveaux de l'organisation. Leur élaboration, diffusion et application s'inscrivent dans les principes d'action du Groupe.

Selon le principe de subsidiarité et pour garantir l'appropriation de ces instructions, les directions des filiales principales du Groupe déclinent en fonction de leurs spécificités ces instructions préalablement à leur mise en œuvre au sein de leurs entités.

3.2.5.2. Procédures relatives à l'information comptable et financière

Outre le rôle du comité d'audit et des instances de gouvernance du Groupe, les procédures internes respectent les principes suivants.

Organisation générale

Les remontées et les traitements d'information s'organisent autour de deux échelons opérationnels : entité de gestion (1er niveau de production de l'information) et Business Unit (maille élémentaire de management et d'analyse de performance pour le groupe).

Des instructions de consolidation sont émises par la Direction du contrôle financier du groupe lors des arrêtés semestriels et annuels. Elles détaillent, entre autres :

- le calendrier d'élaboration de l'information comptable et financière pour les besoins des comptes publiés,
- le processus de validation de cette information,
- les points d'attention spécifiques, en fonction des sujets complexes, des évolutions légales et des nouvelles procédures internes émises,
- les correspondants de consolidation en central, qui sont responsables de la validation des traitements de consolidation sur un portefeuille d'entités ainsi que d'analyses transversales (correspondant aux notes annexes aux comptes consolidés) pour l'ensemble du groupe.

La communication financière est articulée autour des 4 pôles (Amont, Réacteurs et Services, Aval, T&D) et est fondée sur les données des états financiers statutaires, ce qui assure une grande cohérence.

Application et maîtrise des règles comptables

Les comptes des entités de reporting sont préparés conformément au référentiel comptable et financier du groupe, qui couvre les principaux postes des états financiers du Groupe. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe. Ce référentiel comprend notamment :

- Un lexique, qui définit les agrégats des états financiers et les indicateurs de performance au sein du groupe,
- Le plan comptable annoté,
- Les procédures applicables émises par la Direction du contrôle financier.

Ce référentiel est complété par les procédures et instructions émises et revues régulièrement par les autres départements de la Direction financière (Direction des opérations financières et de la trésorerie, Direction de la communication financière, Direction fiscale) et les filiales, et inclut des procédures et instructions traitant spécifiquement du contrôle interne et de la fraude.

La fonction normes et procédures au sein de la Direction du contrôle financier est garante de la définition et de la diffusion des informations relatives à la mise en œuvre des normes, des procédures et des principes et règles comptables et de gestion. Elle assure également une veille réglementaire, pour que les états financiers soient établis en conformité avec les règles IFRS adoptées par l'Union européenne.

3.2.6. Outils

Au-delà des outils de bureautique utilisés par les collaborateurs, le Groupe dispose d'outils spécifiques adaptés à la conduite de ses activités.

Ces outils sont de toute nature (systèmes de conduite d'installation, systèmes de gestion intégrés, méthodologies, tableaux de bord...) et contribuent à la maîtrise des opérations de chaque activité.

En particulier, la diffusion des notes d'organisation et des normes et procédures applicables pour l'ensemble du groupe se fait au moyen d'un applicatif informatique dédié.

3.2.7. Pratiques

L'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ensemble de ces éléments mais également sur les pratiques mises en œuvre par l'ensemble des collaborateurs elles-mêmes fondées sur les engagements du Groupe (développement durable, Charte des Valeurs...). Les « bonnes pratiques » sont d'ailleurs recensées pour faciliter leur diffusion et leur partage afin d'assurer un progrès continu efficace en matière de contrôle interne.

L'Université AREVA constitue à cet égard un vecteur important d'échange. Au travers de ses activités, elle vise à développer les valeurs et la culture d'AREVA et favorise le partage des meilleures pratiques et l'implication de tous les collaborateurs dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Enfin, avec la création d'une fonction « contrôle interne comptable et financier », le groupe dispose d'une structure chargée notamment de diffuser une culture de contrôle interne comptable et financier, d'assurer le partage des bonnes pratiques en interne et d'assurer une veille externe sur les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques.

3.3. DIFFUSION DE L'INFORMATION

Des canaux d'information ascendante et descendante ont été prévus pour permettre la transmission en temps utile d'informations pertinentes et fiables. Ainsi :

En matière d'information ascendante :

- Les remontées et les traitements d'information comptable et financière sont effectués selon des processus et avec des outils communs d'enregistrement et de contrôle ;
- Les évaluations « AREVA WAY » et les indicateurs de développement durable couvrant notamment les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux sont établis au travers d'un outil commun et sont remontés vers les directions fonctionnelles concernées ;
- La réalisation des objectifs stratégiques à travers l'avancement des plans d'actions associés, est suivie dans un outil commun qui constitue un élément complémentaire de remontée d'information.

En matière d'information descendante :

- Les résolutions des organes de décision sont communiquées de façon appropriée aux directions concernées et au Groupe, si nécessaire ;
- Les lois et règlements en matière de sûreté, sécurité, santé, environnement, comptabilité et fiscalité font l'objet d'une veille réglementaire et sont communiqués de façon appropriée dans le Groupe. Un référentiel de l'organisation et des procédures en place permet de diffuser les notes d'organisation, règles, normes et procédures.

Enfin, la communication à destination des parties prenantes est encadrée par des dispositifs appropriés visant à garantir la qualité de l'information.

3.4. GESTION DES RISQUES ET FIXATION DES OBJECTIFS

3.4.1. Recensement, analyse et gestion des risques

Une cartographie des risques a été mise en place par le Groupe dès sa création afin de prendre en compte la portée d'événements potentiels sur l'atteinte des objectifs opérationnels du Groupe. La Direction des Risques et Assurances d'AREVA, en collaboration avec les entités, en assure une mise à jour annuelle. Celle-ci est présentée au Comité d'Audit du Conseil de Surveillance en présence du Directeur de l'Audit.

Les équipes dirigeantes des Business Units ont approuvées l'évaluation des risques qui a été réalisée pour leurs activités. Ainsi, pour leurs activités respectives, les entités du Groupe ont recensé, analysé et mesuré leurs risques ; elles ont également élaboré des plans d'atténuation de ces derniers pour lesquels des responsables sont désignés et des délais de réalisation attribués.

Les principaux facteurs de risque identifiés ainsi que les procédures de gestion des risques sont décrits dans le rapport annuel au paragraphe risques et assurances. Les questions de sûreté nucléaire et de sécurité industrielle, qui font l'objet à tout niveau dans le groupe d'une priorité absolue, y sont notamment évoquées.

3.4.2. Fixation des objectifs

Le processus de fixation des objectifs du Groupe bénéficie de cette approche par les risques que complète la démarche « AREVA WAY » pour l'accompagnement du progrès continu.

Les plans d'actions pluriannuels afférents aux objectifs à moyen et long terme sont établis, déclinés et valorisés à chaque niveau de l'organisation (Pôle, Business Unit et Région). Le Plan d'Action Stratégique (PAS) qui en résulte est validé par le Conseil de Surveillance.

Les objectifs à court terme sont définis dans le cadre du processus budgétaire, qui s'inscrit en cohérence avec le PAS. Ces budgets sont revus et validés par l'EXCOM.

3.5. ACTIVITES DE CONTROLE

Les directions fonctionnelles déploient et s'assurent, pour le compte de l'EXCOM, de la correcte mise en œuvre de leurs politiques. En particulier, les Directions du Contrôle Financier définissent et s'assurent de l'application des règles de contrôle de gestion, documentent les processus de gestion et veillent au respect des règles de délégations de pouvoir.

Chaque niveau opérationnel et fonctionnel prévoit des activités de contrôle adéquates pour assurer la réalisation des objectifs. Les révisions budgétaires et les reporting permettent de suivre l'accomplissement progressif du budget et d'apprécier l'atteinte des objectifs.

Par définition, les activités de contrôle sont propres à chaque organisation. Elles se caractérisent par la mobilisation de moyens humains, matériels et financiers, par l'organisation de ces moyens, par le déploiement d'objectifs spécifiques au sein des organisations et par la mise en œuvre de contrôles préventifs ou de détection.

Les contrôles préventifs sont réalisés selon des procédures spécifiques, manuelles ou informatiques impliquant, entre autres, des validations à des niveaux appropriés de l'organisation. Les contrôles de détection consistent en des vérifications a posteriori réalisées dans le cadre d'une supervision spécifique des réalisations, dérives et anomalies (supervision facilitée par l'existence de systèmes d'information, d'indicateurs...).

De plus, des instances de contrôle et d'expertise ont été prévues pour contrôler les questions les plus significatives face aux enjeux spécifiques du Groupe.

En particulier, dans le domaine de l'information comptable et financière :

- Chaque entité a mis en place des contrôles en amont au niveau des comptes individuels,
- Des contrôles sont réalisés aux différentes étapes du processus de consolidation :
 - soit de manière automatique par le logiciel de consolidation (contrôle des grands équilibres comptables, traçabilité des données, intégrité des données, contrôles d'accès) ;
 - soit de manière manuelle par le service consolidation, les contrôleurs financiers et les business analysts.
- La Direction Fiscale du groupe effectue des revues fiscales sur les principales sociétés du Groupe.

3.6. SURVEILLANCE PERMANENTE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le Groupe AREVA met en œuvre des actions permanentes d'optimisation de ses dispositifs de contrôle interne sous la supervision du Directoire et de l'EXCOM, et sous la surveillance du Comité d'Audit du Conseil de Surveillance.

La création de la fonction « Contrôle interne comptable et financier », ainsi que le déploiement d'un certain nombre de nouveaux outils et processus dans le cadre de projets groupe sont des leviers importants de renforcement du contrôle interne comptable et financier.

L'efficacité des procédures de contrôle interne en place au sein du Groupe est évaluée, en toute indépendance, par la Direction de l'Audit qui rend compte au Directoire et au Comité d'Audit. Ses missions, dont les thèmes découlent de la cartographie des risques du Groupe, sont conduites conformément à une charte d'audit et dans le respect des normes professionnelles définies par l'IIA-IFACI.

Les recommandations qui en découlent donnent lieu à des actions de progrès dont le suivi est mené en concertation avec les responsables concernés.

En complément des audits issus du plan d'audit, les entités du Groupe évaluent chaque année au moyen d'un questionnaire standard leur contrôle interne. La version 2007 a été mise en conformité avec le « Guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière » du cadre de référence publié par l'AMF. En particulier, elle a été complétée des aspects liés aux Systèmes d'information. Ce questionnaire, revu par le collègue des commissaires aux comptes, a été déployé dans 240 entités à travers 44 pays, couvrant ainsi l'ensemble du périmètre du groupe. Il couvre 8 macro-processus (Développement/Nouveaux Marchés, Management/Organisation, Opérations, Administrations des ventes, Gestion/Finance, Ressources Humaines, Sécurité des actifs, Systèmes d'Information). Les résultats des entités à ce questionnaire font l'objet d'une revue par la Direction de l'Audit concourant ainsi à la surveillance du dispositif global.

L'ensemble de ce dispositif n'a pas révélé de défaillances ou d'insuffisances graves du contrôle interne susceptibles d'avoir à l'avenir une incidence majeure sur l'activité et les comptes du groupe.

Cette année, le rapport ne présentera pas de partie évaluative plus précise et s'inscrit à cet égard en cohérence avec la pratique de place et les recommandations de l'Autorité des marchés financiers telles que décrites dans son rapport du 24 janvier 2008 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Le Président du Conseil de Surveillance
Frédéric LEMOINE